

NOTE DE SYNTHESE DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 AOÛT 2026.

1. Communications-/

2. Mobilité-Avis communal relatif aux propositions de connexions des centralités villageoises et à la localisation du mobipôle - Schéma régional structurant de mobilité collective : décision

Un avis communal est sollicité par le Gouvernement Wallon sur les propositions de connexion de(s) centralité(s) villageoise(s) non desservies par une liaison structurante et sur la localisation proposée pour le mobipôle.

Le Collège communal propose à l'assemblée de remettre un avis reprenant les réalités du terrain, les difficultés rencontrés par les citoyens ainsi que des pistes d'amélioration du service rendu en termes de mobilité.

3. Cultes-Fabrique d'Église de La Glanerie - compte de l'exercice 2025 : approbation

En vertu :

- du Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation tel que modifié par le Décret du Gouvernement Wallon du 13 mars 2014 concernant les dispositions relatives à la tutelle sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus
- de la circulaire du 12 décembre 2014 du Service Public de Wallonie concernant la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus,

le Conseil exerce sa tutelle d'approbation sur le compte de l'exercice 2025 de la Fabrique d'Eglise de La Glanerie.

Le Collège communal propose l'approbation dudit compte par le Conseil communal aux chiffres tels qu'arrêtés et approuvés par l'Evêché.

4. Cultes-Fabrique d'église Saint - Amand de Taintignies : Budget 2027 : approbation

En vertu

- du Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation tel que modifié par le Décret du Gouvernement Wallon du 13 mars 2014 concernant les dispositions relatives à la tutelle sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus
- de la circulaire du 12 décembre 2014 du Service Public de Wallonie concernant la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus,

le Conseil exerce sa tutelle d'approbation sur le budget de l'exercice 2027 de la Fabrique d'Eglise Saint-Amand de Taintignies.

L'intervention communale sollicitée est de 7.237,11€.

Ce budget, arrêté par le Conseil de fabrique en date du 30 juillet 2026, a été approuvé par l'Evêché le 12 août 2026 sous réserve de modifications.

Le Collège communal propose l'approbation dudit budget par le Conseil communal.

5. Cultes-Fabrique d'église Saint-Pierre de Rumes - Budget 2027 : approbation

En vertu

-du Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation tel que modifié par le Décret du Gouvernement Wallon du 13 mars 2014 concernant les dispositions relatives à la tutelle sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus
-de la circulaire du 12 décembre 2014 du Service Public de Wallonie concernant la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus,
le Conseil exerce sa tutelle d'approbation sur le budget de l'exercice 2027 de la Fabrique d'Eglise de la Fabrique d'Eglise Saint-Pierre à RUMES.

L'intervention communale sollicitée est de 11.422,04€ à l'ordinaire.

Ce budget, arrêté par le Conseil de fabrique en date du 4 août 2026, a été approuvé par l'Evêché le 12 août 2026.

Le Collège communal propose l'approbation dudit budget par le Conseil communal.

6. Taxes / assurances -Redevance fixant la tarification des activités culturelles et créatives de la bibliothèque - Exercices 2026 à 2031 (04002/361-48) : approbation

Le Collège communal propose au Conseil communal l'adoption d'un nouveau règlement de la redevance fixant la tarification des activités culturelles et créatives de la bibliothèque pour les exercices 2026 à 2031.

7. Finances-Désaffectations d'emprunts : décision

La Commune a contracté des emprunts les années précédentes qui présentent des soldes non utilisés qui ne doivent plus être affectés au financement des dépenses pour lesquelles ils avaient été contractés initialement.

Il est proposé au Conseil communal de désaffecter ces soldes et de les reverser dans le fonds de réserve extraordinaire pour couvrir les futurs investissements.

8. Marché public de services-Portefeuille d'assurances pour l'Administration communale, le CPAS de Rumes et la RCA de Rumes : décision

Le Marché public de services d'assurances passé conjointement avec le CPAS de Rumes arrivant à son terme au 31 décembre 2026, le Collège communal propose au Conseil communal de procéder à un nouveau marché conjoint avec le CPAS et la RCA, d'un montant total estimé de 213.000€ TTC, pour une durée d'un an avec 2 reconductions. Il convient d'en approuver les conditions (cahier spécial des charges) et le choix du mode de passation : la procédure négociée directe avec publication préalable.

9. Patrimoine-Acquisition d'une maison d'habitation sise 1 Chemin Saint-Martin à Taintignies : décision

L'acquisition de l'habitation sise rue Saint-Martin à Taintignies constituerait un atout pour l'administration communale afin de disposer d'un bien jouxtant le bâtiment administratif actuel et qui permettrait l'agrandissement de celui-ci dans le futur en fonction des besoins des services.

Le Collège communal propose donc au Conseil de marquer son accord de principe sur cette acquisition, au prix de 70.000 €, selon la promesse de vente établie et de charger le Comité d'acquisition du suivi de la présente décision.

10. Personnel communal-Fixation des conditions de recrutement d'un ouvrier qualifié D2, composition de la commission de sélection et profil de fonction : décision

Afin de renforcer l'équipe du service travaux dans le domaine de la maçonnerie et la voirie, il y a lieu de lancer le recrutement d'un ouvrier qualifié D2. Un temps plein est, à ce jour, nécessaire pour assurer le fonctionnement de ce secteur.

Il est donc proposé au Conseil communal de lancer un recrutement contractuel d'un ouvrier qualifié maçon/voiriste D2, à temps plein, pour le service travaux.

11. Divers-Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 juillet 2026 : approbation
